

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 15 décembre 2022**

**DELIBERATION N°38/2022**

**Objet : Demande de subvention Animation 2023 pour les Fonds UE 2021-2027**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quinze heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 8 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
<b>CDC RIVES DE LA LAURENCE</b>					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline		AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice		VACHEYROUX	Elizabeth	
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline				
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Rappel : le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 08 décembre 2022 à Targon, conformément à l'article L2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical pour le 15 décembre 2022.

Le Quorum n'est pas atteint mais en application de l'article cité ci- dessus l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 3

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de... à ....)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Monsieur Le Président précise le contenu de la demande de subvention. Il s'agit de l'animation-gestion du programme Européen 2021-2027 pour l'année 2023. Cela concernera notamment le lancement du prochain programme (convention, communication, ...), l'accompagnement des premiers porteurs de projets et l'animation du GAL.

Considérant les dépenses de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Frais salariaux (Animateur à 0,7 ETP)	32 891,46 €	/	32 891,46 €
Coûts indirects (valorisation à 15% des frais salariaux)	4 933,72 €	/	4 933,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 825,18 €</b>		<b>37 825,18 €</b>

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	HT	TTC
Autofinancement Pôle CE2M	7 565,04 €	7 565,04 €
<b>Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR Animation GAL)</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>LEADER Cœur Entre-deux-Mers</b>	<b>23 260,14 €</b>	<b>23 260,14 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 825,18 €</b>	<b>37 825,18 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus ;
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Le Président,



Alain MONGET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20221215-38-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

